DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

(Màj. Oct 2026)

Public visé :
Tout public

Prérequis :
Aucun

Durée / Rythme :
2 jours / 14h

Méthodes pédagogiques:
- Association de théorie et de technique : échanges entre le formateur et les participants
- Apprentissage des conduites à tenir et des gestes face aux différentes situations de la partie à secourir
- Démonstrations par le formateur (DCJ, DTR miroir)
- Mise en situation, exercice, travail de groupe…
- L'animation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS

Modalités :
Formation en présentiel

Suivi et Evaluation :
- Suivre l'intégralité de la formation
- Remplir les critères d'évaluation de la grille INRS favorablement
- Délivrance de certificat SST délivré par l'INRS valable 2 ans.

Tarif Inter :
260€ net de taxes par personne
(Min 4 à 10 stagiaires)

Tarif Intra :
Nous consulter
(Min 4 à 10 stagiaires)

Délai d'accès :
D'une semaine à 2 mois, selon le type de financement

Contact :
contact@envoll.fr
04 42 92 29 72

Accessibilité :
Cliquez ici

Objectifs

A l'issue de la formation le stagiaire sera en mesure :

- **D'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident.**
- **De contribuer à la prévention des risques professionnels de l'entreprise.**

A partir de définitions, photos, quizz ou de situations de travails dangereux, le SST utilisera ses compétences dans la prévention des risques professionnels

Accueil et Présentation

Être capable d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident

- Comprendre son rôle dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Appréhender des notions de bases en matière de prévention (différence entre un accident du travail, une maladie professionnelle, en comprendre les enjeux…)
 - Comprendre et savoir décrire le mécanisme d'apparition d'un dommage
 - Connaître et identifier les différents acteurs de prévention interne et externe à l'entreprise
- Réaliser une protection adaptée
 - Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
 - Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
- Examiner la ou (les) victime(s)
 - Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - Définir les différents éléments du message d'alerte
 - Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
- Secourir une victime de manière appropriée
 - Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
 - Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Objectifs

A l'issue de la formation le stagiaire sera en mesure :

- **D'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident.**
- **De contribuer à la prévention des risques professionnels de l'entreprise.**

Public visé :
Tout public

Prérequis :
Aucun

Durée / Rythme :
2 jours / 14h

Méthodes pédagogiques:
- Association de théorie et de technique : échanges entre le formateur et les participants
- Apprentissage des conduites à tenir et des gestes face aux différentes situations de la partie à secourir
- Démonstrations par le formateur (DCJ, DTR miroir)
- Mise en situation, exercice, travail de groupe…
- L'animation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS

Modalités :
Formation en présentiel

Suivi et Evaluation :
- Suivre l'intégralité de la formation
- Remplir les critères d'évaluation de la grille INRS favorablement
- Délivrance de certificat SST délivré par l'INRS valable 2 ans.

Tarif Inter :
260€ net de taxes par personne
(Min 4 à 10 stagiaires)

Tarif Intra :
Nous consulter
(Min 4 à 10 stagiaires)

Délai d'accès :
D'une semaine à 2 mois, selon le type de financement

Contact :
contact@envoll.fr
04 42 92 29 72

Accessibilité :
Cliquez ici

Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Evaluations et conclusion

- L'épreuve certificative n°1 est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.

Le scénario proposé par le formateur devra être crédible en situation de travail et devra comporter au minimum les éléments suivants :

- 1 victime / 1 lésion,
- 1 ou plusieurs dangers persistants,
- 1 ou plusieurs témoins,
- Des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie.

Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

- L'épreuve certificative n° 2 : avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur, à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité du SST, et ses compétences en matière de prévention.